

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B420-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B420

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_13

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs – OPAH Pertuis
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 15 326 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH de Pertuis, dont 5 109 € au titre de la participation de la Région.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de **330** logements par an ventilés suivant les objectifs ci après :

- **80** logements propriétaires bailleurs
- **250** logements propriétaires occupants
- **80** logements en sortie d'insalubrité
- **25** logements vacants remis sur le marché
- **50** logements à loyers maîtrisés dont **30** logements à loyers intermédiaires et **20** à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 6 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH de Pertuis :

- Un dossier a été validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Anah du 4 juillet 2013 et se répartit comme suit :

N° Dossier ANAH	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	LC	LCTS	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT DEPENSE SUBVENTION NEE	ENGAGEMENT ANAH	ENGAGEMENT CPA	PART REGION
084004278	SCI Pertuis Galante	Rue de la chapelle des filles - Cucuron		2		34, Rue Galante - Pertuis	Sortie insalubrité : réfection complète de deux appartements, pour mise en location	112 450 €	102 174 €	45 979 €	10 217 €	5 109 €

L'aide sera attribuée au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 10 217 €.

Par ailleurs la CPA s'est engagée par une convention de financement avec la Région PACA à verser l'aide régionale aux bénéficiaires pour le compte de la Région.

Ainsi, le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Région s'élève à 5 109 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2006-A101 du Conseil Communautaire du 6 avril 2006, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – dispositif en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'ANAH ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2009-A179 du Conseil Communautaire du 23 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ville de Pertuis et lancement d'un appel d'offres pour la mission de suivi animation de l'OPAH ;

VU la délibération n°2010-B254 du Bureau Communautaire du 11 juin 2010 relative à la délégation des aides à la pierre et à la signature de la convention sur la période 2010-2015 ;

VU la délibération N°2010-B454 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010, relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, convention de financement entre la Région et la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2011-B131 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2011, relative à l'approbation de l'avenant n°1 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ancien de la ville de Pertuis ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 6 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 10 217 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part CPA,

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 5 109 €, au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus pour la part Région,

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

2013_B420

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH Pertuis

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013